Un vapeur heurta un récif et coula

350 personnes auraient péri

Un message radiotélégraphique de Hong-Kong annonce que le vapeur « Hsin Wah », allant de Chang-Hai à Hong-Kong, a coulé au large de Ouag-Lan à 4 h. 45, après avoir heurté un récif.

Vingt passagers chinois qui avaient pris place dans un canot de sauvetage, ont été recueillis par une jonque

Des déclarations de passagers

Un passager du « Hsin Wah » a déclaré que le vapeur en quittant Sous Déou a rencontré une mer démontée Un seul canot a pu être mis à la mer Le navire a coulé aussitôt.

Il est probable que le capitaine, les officiers et 250 passagers ont péri.

Suivant un autre passager, le vapeur transportait 300 Chinois

350 morts ?

Une jonque a recueilli, épuisés, le capitaine Danois Jensen, un Esthonien et deux Chinois.

On croit que 350 personnes ont péri.

Le vapeur avait à bord 400 Chinois, dont 103 hommes d'équipage.

Il avait également à bord une trentaine de femmes et de nombreux enfants. On craint que tous ces derniers n'aient péri. On espère, par contre, que quelques survivants se seront réfugiés sur les îlots ou des rochers situés sur la côte sud de Wadiass. Le vapeur était muni d'un poste de T. S F., mais il n'avait pas d'opérateur. Quatre vaisseaux sont passés sur les lieux du naufrage une heure après la catastrophe, mais en raison de l'obscurité, ils n'ont aperçu aucune épave. L'ouragan qui sévit avec violence rend les recherches difficiles.

A Bruxelles, un poêle explosa et fit huit victimes

Hier, à Bruxelles, dans un bâtiment contenant des chiffons, situé quartier de la rue Harry, un poêle a fait explosion, faisant huit victimes parmi les ouvrières de l'établissement.

Six jeunes femmes grièvement brûlées ont dû être transportées à l'Hôpital. Deux ouvrières ont péri au cours de l'incendie qui suivit l'explosion et ont été complètement carbonisées.

Encore une affaire d'escroquerie aux accidents du travail

Un médecin roumain, son infirmier et trois ouvriers sous les verroux

A Paris, M. Pâne, commissaire de police du quartier du Faubourg Montmartre, a arrêté hier soir, le docteur Zisou Sinca, sujet roumain, qui avait installé une clinique, tenue par l'infirmier A. Le Bourhis. Ce dernier recevait les ouvriers désireux » d'exploiter » une blessure imaginaire ou volontaire. Le docteur signait les certificats permettant aux clients d'obtenir des Compagnies d'Assurances les indemnités de demi-salaire. Trois prétendus blessés sont allés au dépôt rejoindre leur docteur et leur infirmier.

Les comptes de reconstitution immobilière du Nord

La liquidation des emprunts

Une importante réunion du Conseil d'administration des adhérents aux emprunts départementaux du Nord s'est tenue hier matin, à la Préfecture, sous la présidence de M. de La Grange, conseiller général, président de la Fédération des Coopératives du Nord. L'assemblée a unanimement approuvé le rapport des commissaires aux comptes pour les opérations effectuées depuis trois ans. « *La somme de 261 millions environ reste encore actuellement à payer. Les paiements, dit ce rapport, se poursuivent sans interruption à la cadence de un million par jour* »

La liquidation des Coopératives de reconstitution immobilière

Les présidents et directeurs des coopératives de reconstruction se sont réunis ensuite, toujours sous la présidence de M. de La Grange, conseiller général, président de la Fédération du Nord. M. Tilloy, contrôleur départemental de la Reconstitution et M. Le Glay, conseiller général, assistaient à l'assemblée dont les membres se sont mis d'accord pour activer la liquidation des comptes en suspens. Des mesures nouvelles ont été envisagées dans ce but.

La santé du roi d'Angleterre

On déclare que le roi est, à l'heure actuelle, plus fort qu'il ne l'a jamais été, depuis le début de sa maladie. Le souverain s'alimente plus facilement et en plus grande quantité. Un sentiment de confiance considérable prévaut au Palais.

CARNET

NECROLOGIE. — Nous apprenons le décès de M. Renaudin, directeur de l'Etablissement départemental d'assistance de Grugny (Seine-Inférieure).

M. Renaudin qui était ancien président de la Société des Commissaires de police de France et d'Algérie, avait été nommé commissaire central à Rouen après son départ de Lille, où il remplissait les fonctions de commissaire spécial à la Préfecture du Nord.

Les obsèques ont eu lieu à Grugny mardi dernier 15 janvier. M. Renandin a laissé parmi nos concitoyens d'excellents souvenirs pour son affabilité et le tact avec lequel il remplissait ses délicates fonctions.

Nous adressons à son fils et à sa famille nos plus sincères condoléances.

Nous apprenons la mort de Madame Eugène ALLAERT, née Deloffre, veuve de l'ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Douai et mère de Me Paul Allaert, avocat à la Cour d'Appel de Douai, ancien bâtonnier, vice-président de la Commission des Hospices, décédée à Douai, le mercredi 16 janvier, dans sa 74e année.

Les obsèques auront lieu le samedi 19 janvier à 11 heures, en l'église Notre-Dame, à Douai.

Les exploits d'un trio de cambrioleurs à Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Cependant, dans l'auto se trouvait un troisième personnage qui interrogé sur le champ, se refusa à fournir la moindre explication.

Dans ces conditions, la voiture et son passager furent amenés au commissariat de police.

Là, tandis que l'homme était déposé au poste, les agents et les douaniers visitèrent l'auto, une 11-chevaux Voisin, à la carrosserie café au lait, dont la plaque d'identité portait le nom de M. Hippolyte Bresson, 14, Grand'-Place, à LILLE.

Le véhicule contenait, dissimulé sous les banquettes, une importante quantité de tabac, cigares, cigarettes, timbres-poste et feuilles de papier timbré.

Avertie aussitôt, la police lilloise fit connaître à M. Vieillard, commissaire central, à DOUAI, qu'il s'agissait là du produit d'un cambriolage commis dans un bureau de tabacs situé, 41, rue du Molinel, à Lille.

Ce que dit l'individu arrêté

Quant à l'individu arrêté, il ne sortit de son mutisme que pour faire des déclarations abracadabrantes.

Il avait des papiers au nom de Jean Reynaud, 35 ans, artiste acrobate, domicilié à VILleurbanne (Rhône).

Contre toute vraisemblance, il prétendit ne point connaître les deux individus qui étaient avec lui dans la voiture et qui s'étaient enfuis en apercevant les douaniers.

Et il expliqua cette ignorance de la façon suivante :

— Hier soir mardi, je passais près du Grand Théâtre, à Lille, lorsque j'avisai une auto. Je demandai aux deux hommes qui s'y trouvaient s'ils n'allaient pas à Paris. Ils me répondirent affirmativement. Alors, comme je devais me rendre dans la capitale et que je n'avais pas suffisamment d'argent pour prendre le train, je les sollicitai de me prendre avec eux. Ils acceptèrent et je montai dans l'auto. Nous avons parcouru différentes localités et nous sommes enfin arrivés à Douai. Je ne sais pourquoi mes deux compagnons ont pris la fuite ; je ne les connais pas.

Et il fut impossible d'obtenir autre chose de Reynaud, qui de son aveu même, est un repris de justice.

Après l'interrogatoire, l'acrobate a été enfermé au violon en attendant d'être transféré au Parquet et de là à la prison de Cuincy.

La thèse de l'acrobate s'effondre

M. Vieillard a entendu ensuite M. Desmazières, gérant du débit de tabac Tournemine, 41, rue du Molinel, et M. Bresson, propriétaire de l'auto volée, accourus de Lille.

Tous deux avaient répondu immédiatement à la convocation du commissaire central de Douai.

M. Desmazières a fait le récit du cambriolage dont il a été victime.

Les malfaiteurs ont pénétré dans son magasin par effraction et le montant du vol est d'environ 4.000 francs.

Détail intéressant et qui réduit à néant les allégations de Reynaud, la mère de M. Desmazières avait été réveillée entre une heure et deux heures du matin par la manœuvre d'une auto. Et elle remarqua bien que les malfaiteurs étaient trois. Deux se trouvaient de côté et d'autre de la voiture pendant que le troisième au volant, la faisait marcher en arrière.

Quant à M. Bresson, il n'a appris que par la police lilloise, qui l'en vint prévenir, le vol de son auto.

Aussitôt, il se rendit à son garage particulier, quai de la Basse-Deûle et constata que la porte, grande ouverte, avait été fracturée.

Il avait remisé le véhicule mardi, à 16 h. 30.

A noter encore que Reynaud a été trouvé porteur d'un étui à revolver, ce qui laisse à penser qu'il se serait débarrassé de l'arme au moment de son arrestation par les douaniers douaisiens.

Enfin, pour ce qui est des deux autres malfaiteurs, ils sont activement recherchés par les brigades de gendarmerie, qui ont été alertées immédiatement dans la région, tant du Nord que du Pas-de-Calais.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Mœurs à Ferrière-la-Petite

Accusé d'attentats aux mœurs sur la personne de sa fille, Almable Louis, marbrier à Ferrière-la-Petite, après le réquisitoire de M. l'avocat général Dupuich et plaidoirie de Me Wable fils, est condamné à trois ans de prison et à la déchéance parternelle.

L'éligibilité des présidents, des membres des tribunaux de commerce, etc...

M. Roger Salengro, député du Nord, a présenté, le 29 juin 1928, une proposition de loi relative à l'éligibilité des présidents et membres des Tribunaux de Commerce, Chambres consultatives des Arts et Manufactures, Chambres d'Agriculture. Cette proposition a été renvoyée devant la Commission du Commerce et de l'Industrie.

Par délibération communiquée aux Ministres de l'Agriculture, du Commerce, de la Justice, à la Commission du Commerce et de l'Industrie, aux sénateurs et députés de la Dordogne, la Chambre de Commerce de Bergerac émet le vœu que la susdite proposition de loi « soit étudiée et votée le plus tôt possible par le Parlement et que ses dispositions s'étendent même à tous les membres des groupements désignés ci-dessus ».

Elle considère en effet que les présidents et membres des Tribunaux de Commerce, Chambres consultatives des Arts et Manufactures, Chambres d'Agriculture, pouvant être considérés comme des fonctionnaires publics, doivent jouir d'une honorabilité parfaite et n'avoir jamais cessé de respecter les lois fiscales ; dès lors, que la proposition de loi de M. Salengro, si elle était adoptée, donnerait des garanties sérieuses qui ne pourraient que rehausser le prestige des groupements susdits.

La fête annuelle des débitants de tabac du Nord

Mercredi matin, les présidents de syndicats formant la Fédération du Nord des gérants de débits de tabacs se sont réunis à Lille. Il fut décidé au cours de cette réunion que la fête annuelle aurait lieu le 21 mars prochain, à Lille.

La Police lilloise se modernise

La nouvelle auto devant le Commissariat central

L'Administration municipale de Lille vient de doter la police d'une nouvelle camionnette. Cette voiture permettra, en cas d'événements graves, de transporter rapidement une quinzaine de policiers d'un coin à l'autre de la ville. La nouvelle auto servira également à effectuer des rafles, la nuit, dans les différents quartiers de la ville et rendra d'appréciables services pour la sécurité de nos concitoyens.

L'Affaire du Champ de Courses de Lille

D'INTERESSANTES PRECISIONS ONT ETE FOURNIES PAR LA SOCIETE DES COURSES ET LA MAIRIE DE LILLE

A plusieurs reprises, le » Réveil du Nord » a déjà entretenu ses lecteurs de « l'affaire du champ de courses de Lille ».

Le comité de la société exploitante, voulant mettre les choses au point, a convoqué hier les représentants des quotidiens régionaux, à qui M. Vandenbusch, trésorier, a relaté la genèse de l'affaire et donné les raisons qui obligèrent la société à se déclarer dans l'obligation d'interrompre ses réunions.

On verra plus loin, exposée par M. Salengro, maire de Lille, la façon active dont la municipalité s'occupa de l'affaire.

L'objet du litige

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la partie de terrain, utile à la piste et dont la relocation est rendue impossible par les exigences des propriétaires est d'une superficie de 5 hectares environ. Elle est la propriété de MM. de Segonzac, de Juzancourt et de Vilmaret, le premier nommé étant mandataire des autres et les trois lots étant en indivision.

Ce terrain est situé entre l'Avenue Pasteur, l'Avenue de Soubise la promenade du Bois, et se trouve à droite des tribunes.

Il fait partie de la zone militaire, et est frappé de la servitude » non aedificandi ».

Les exigences des propriétaires

Le bail, pour la location de ces terrains, arrivera à expiration le 1er avril 1929. La Société ayant sollicité le renouvellement, M. de Segonzac au nom des deux autres propriétaires et en son nom personnel, demanda d'abord que le fermage fut, égal à quatre pour cent du chiffre d'affaires du pari mutuel.

La Société de Courses faisant annuellement en moyenne 6 millions au pari mutuel, c'était donc une somme d'environ 240.000 francs qui lui était demandée. Aucun accord n'était possible sur de telles bases. M. de Segonzac écrivit, c'était le 5 mai 1928, qu'il se contenterait de 2,5 comme pourcentage, avec comme complément une ristourne sur chaque entrée soit : 2 fr. au pesage, 1 fr. aux tribunes, 0.50 à la pelouse.

C'était encore une somme de 40.000 fr. pour la location annuelle et par hectare qui était ainsi demandée.

La Société, trouvant ces conditions exhorbitantes s'adressa alors à la municipalité qui envisagea plusieurs éventualités.

Ces prétentions sont exagérées déclare la Société des Courses

« Ces exigences des propriétaires sont exagérées, nous a déclaré M. Vandenbusch, elles constituent pour nous un arrêt de mort.

» Voici du reste une ligne de comparaison bien simple. Nous avons récemment prolongé de 10 ans, un bail qui arrivait à échéance en 1925. Le propriétaire nous a demandé un fermage équivalant à 3.000 francs par hectare, or ce terrain est en dehors de la zone militaire, on peut donc y construire. Les terrains en litige, eux, ne sont propres qu'aux pâtures à bestiaux et on nous en demande 40.000 fr. par hectare. Ce sont des conditions que nous ne pouvons accepter ».

Les solutions qui peuvent être envisagées

Il reste un léger espoir ! C'est que vendredi, au cours de la réunion qui aura lieu à la Mairie entre les parties en cause, une entente puisse se faire sur des bases raisonnables.

Simon, on peut envisager deux éventualités : 1° la création d'un nouveau champ de courses; 2° provoquer le déclassement puis l'expropriation du terrain.

Le » Réveil du Nord » a présenté hier ces deux hypothèses.

Espérons encore que l'accord se fera vendredi, sinon nous n'aurions en 1929 qu'une réunion à l'Hippodrome de Lille, celle du 24 mars, la Société exploitante ayant déjà reçu par ministère d'huissier, notification d'abandonner le terrain pour le 1er avril.

Les membres de la Société des Courses, absolument désintéressés dans l'affaire, puisque toutes les recettes de l'hippodrome sont consacrées à l'encouragement de l'élevage, richesse nationale, ont conscience d'avoir fait leur possible pour continuer leur œuvre. Il faut souligner que jusqu'à ce jour, ils l'avaient admirablement menée, et c'est ainsi que l'on peut constater que les prix distribués sont passés de 109.000 francs environ en 1914 à 485.000 fr. en 1929. C'est là l'indice d'une belle prospérité, et il faut le souhaiter nous la verrons se continuer.

Les précisions du Maire de Lille

D'autre part, M. Salengro, maire de Lille, nous donne les précisions suivantes sur les actions menées par la Municipalité dans l' » Affaire du Champ de Courses » :

La Société des Courses a toujours traité directement avec les propriétaires de son terrain, sans intervention aucune de la Ville, celle-ci se contentant d'allouer à la Société des Courses une subvention annuelle de dix mille francs.

Or, il y a un an, le 4 janvier 1928, la Société des Courses faisait connaître à M. Roger Salengro, maire de Lille, sa décision de cesser de faire courir sur son hippodrome du Bois de la Deûle pour les raisons déjà dites.

Le 19 du même mois, ayant examiné la question, M. Roger Salengro priait M. Planque, secrétaire général de la Mairie, de convoquer en son cabinet, M. Venot, président de la Société des Courses. L'entrevue eut lieu le 23. Par lettre en date du 1er février, M. Venot complétait ses éléments d'information. Une nouvelle conférence se tint le 9. M. Roger Salengro avait auparavant demandé à M. Planque de s'entretenir, le 6, en compagnie de l'un des propriétaires, M. Joseph de S.

M. le Maire de Lille estimait en effet : 1° que la suppression des courses aurait des conséquences regrettables pour le commerce et le renom de notre ville ; 2° dès lors que son devoir lui commandait de rechercher entre propriétaires et société locataire une solution amiable.

Une offre de la ville

Le 27 février, M. Vandenbussche, notaire, annonçait que les consorts de S... en résidence à Lille, dans le Pas-de-Calais et la Somme, » consentiraient des conditions de location à débattre, moins onéreuses que celles précédemment fixées, si la ville de Lille relevait de la servitude non aedificandi la partie du terrain leur appartenant.

Le 1er mars, M. Planque, après en avoir référé à M. Salengro, répondait : que la ville n'a pas qualité pour relever le propriétaire de cette servitude, établie pour raisons militaires.

Réunie le 14 avril à la Treille, la Commission du plan confirmait cette réponse. Elle ajoutait que, » M. Henri de S..., avait réellement l'intention de construire sur les terrains en question, il aurait la faculté d'en proposer l'échange à la ville qui pourrait, compte tenu des valeurs respectives des terrains envisagées, essayer de lui procurer un terrain d'échange sur lequel il serait possible de bâtir.»

Entre les portes de Béthune et des Postes ?

Cinq mois plus tard, le 24 septembre, le président de la Société des Courses annonçait à M. le Maire de Lille que malgré les négociations qu'il avait entreprises, les conditions restaient trop lourdes et inacceptables. « Nos finances et la raison, écrivait-il, nous interdisent d'ailleurs pareille exagération stupide ».

Le 15 octobre, M. Salengro répondait à M. Venot : 1° qu'il mettait de nouveau à l'étude l'important et délicat problème ; 2° qu'il se plaisait à espérer qu'il sera possible de le résoudre au mieux des intérêts de tous.

En sa séance du 22 novembre, la Commission du plan estimait » qu'il serait préférable de rechercher la création d'un champ de courses en un autre coin de la ville », notant qu'« il serait notamment possible d'envisager la zone ».

Réunie sous la présidence de M. Salengro, le 10 décembre, l'Administration municipale décidait : 1° d'inviter la Commission du plan à rechercher dans les terrains de zone un terrain ayant d'un seul tenant une superficie suffisante ; 2° dans la négative de demander que, » s M. Henri de S... avait réellement l'intention de 1919.

Le 4 janvier, la Commission du plan estimait « qu'il serait possible de trouver dans la zone, au voisinage de la porte de Béthune, vers la porte des Postes, un terrain d'environ dix-sept hectares ».

En accord avec M. Salengro, M. Balavoine, adjoint au Contentieux, convoque enfin la Société des Courses et ses propriétaires à une entrevue imminente à l'Hôtel de Ville.

Afin de juger

Ce rappel des faits n'a d'autre but que de montrer : 1° que ceux-là se trompent qui prétendent que, » si la municipalité a été saisie depuis de longs mois du différend, ce n'est qu'en décembre qu'elle s'en est réellement préoccupée » ; 2° qu'à la question que d'aucuns posent « peut-on dire en l'occurrence que notre municipalité a fait tout son devoir ? » la réponse pour tout homme de bonne foi ne fait pas de doute.

Une nouvelle affaire d'exportation frauduleuse de ferrailles dans le Nord ?

Une double enquête judiciaire et administrative est ouverte

(De notre envoyé spécial)

Nous avons dit hier que M. Darendel, l'actif juge d'instruction d'Avesnes, poursuivait laborieusement l'instruction de la délicate affaire de fraude de ferrailles de Jeumont.

Les fraudes de Jeumont

On sait qu'un agent du transit, décédé en janvier 1927 et auquel son fils a succédé peu après, majorait le tonnage des marchandises qui lui passait par les mains et exportait ainsi de nombreuses quantités de ferrailles dans le but de favoriser les exportateurs dépourvus de licence.

Les agissements du préposé des douanes duraient depuis 1925 et c'est le 11 octobre que la douane prévenue, saisit la justice. Pour les méfaits reprochés au transitaire décédé, la prescription est acquise ; il reste donc à la justice à continuer l'enquête pour les délits non prescrits qui s'échelonnent sur dix mois.

Cette affaire, nous l'avons dit hier, va entrer dans une phase nouvelle, la recette des douanes plaignante possédant un pouvoir de juridiction lui permettant de citer des témoins et de faciliter la tâche du juge

Notre impartialité nous oblige à déclarer que la plupart des « délinquants » libres, sinon tous, malgré leur situation d'inculpés, semblent avoir été les victimes innocentes du transitaire ; parmi eux figurent des industriels très connus.

Rien d'irrégulier à Maulde-Mortagne...

Mais cette affaire d'exportation frauduleuse de ferrailles par péniches et chalands à vapeurs soulever un nouveau scandale ?

On parle en effet d'une affaire d'exportation de ferrailles par péniches et cahlands à vapeurs doublement grave, si elle est réelle, en raison du préjudice qui aurait pu être causé au fisc et du tort causé à l'Etat qui a restreint la liberté d'exportation des fers et ferrailles.

Un certain M. M... de Caen, indirectement intéressé à l'affaire de Jeumont, a fait savoir, il y a quelques jours, à la justice, qu'il se faisait au port fluvial de MAULDE-MORTAGNE (localité française) et au port de BLÉHARIES (douane belge) un louche trafic.

La direction des douanes de VALENCIENNES et la recette d' AVESNES ouvrirent immédiatement une enquête administrative et le dévoué receveur du » port » fluvial de MAULDE-MORTAGNE déclara avec pièces officielles à l'appui que le trafic opéré ne donnait peu à aucune critique et que toutes les marchandises exportées l'avaient été régulièrement.

C'est d'ailleurs ce qui nous fut confirmé à la direction des douanes de VALENCIENNES. Mais MAULDE-MORTAGNE n'est pas BLÉHARIES. En outre, les magistrats d'Avesnes ont reçu avant-hier une déclaration troublante d'après laquelle des marniers de Rouen se seraient étonnés du rôle qu'ils avaient à remplir ; leur destination première étant Duisbourg et l'ensemble du bassin de la Ruhr, ils faisaient escale à Gand où la ferraille sortie de France leur était confiée en chargement.

Six millions de kilos de ferrailles sortis frauduleusement ?

C'est ainsi que 6 millions de kilos seraient sortis frauduleusement de France suivant les dires de l'indicateur ; les produits exportés filaient vers l'Allemagne, le Portugal, l'Espagne et l'Italie.

Il est même question d'un petit café de BLÉHARIES où se donnait rendez-vous un mystérieux état-major.

Il ne nous appartient pas, en l'occurrence de nous substituer à la justice, ni même à l'administration des douanes qui a provoqué une enquête à Rouen. Bornons-nous pour aujourd'hui à signaler les faits en nous réservant d'enregistrer objectivement la suite que la justice donnera à cette affaire.

M. L.

LA REVISION DES LISTES ELECTORALES

Nous rappelons que la revision des listes électorales a lieu de ce jour au 4 février. Tous les électeurs sont invités à s'assurer de leur inscription ou de leur maintien sur la liste électorale pour 1929, dans leur mairie respective.

Beaucoup d'électeurs nouvellement domiciliés dans une commune sont en possession d'un certificat de radiation qu'ils ont reçu de leur dernier domicile. Il est rappelé que ces certificats doivent être déposés à la Mairie par les intéressés, afin de procéder à leur inscription. Passé le 4 février, aucune réclamation ne sera plus admise. Pièces à produire à l'appui des demandes et inscriptions : livret militaire, livret de famille ou bulletin de naissance.

La fermeture des Colombiers

M. Hudelo, Préfet du Nord, suivant l'avis émis par le Conseil général en octobre 1928, vient de prendre l'arrêté suivant concernant la fermeture des colombiers en 1929 :

» Pendant l'année 1929 tous les colombiers du département seront fermés : 1° du 1er mars au 20 avril inclusivement ; 2° du 20 juillet au 30 août inclusivement ; 3° du 1er octobre au 15 novembre inclusivement.

Les présentes prescriptions ne sont pas applicables aux pigeons voyageurs.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Nuageux se couvrant avec quelque neige. Vent du Secteur Nord. Température minimum en baisse.

Une auto a été écrasée hier entre un arbre et un tramway à Marcq-en-Barœul

Les occupants de la voiture ont été blessés
L'un d'eux grièvement

Un grave accident s'est produit hier à midi sur le boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing, entre l'avenue Saint-Maur et le Buisson, à la limite du territoire de Marcq-en-Barœul.

A la suite d'un ordre d'arrêt donné par un douanier, un automobiliste freina. Sur la chaussée couverte de neige, la voiture dérapa et vint s'arrêter sur la voie du tramway. A ce moment, malheureusement, arrivait un » Mongy », qui coinça l'automobile contre un arbre.

La voiture fut complètement broyée, mais les deux occupants s'en tirèrent, l'un avec des ecchymoses, l'autre avec une blessure aux deux pieds.

L'accident

Entre le Buisson et l'Avenue Saint-Maur les services des douanes établissement fréquemment un poste de surveillance. Deux douaniers arrêtent toutes les voitures venant de la direction de la frontière.

Hier, vers 11 heures, un service de ce genre fonctionnait à l'endroit indiqué.

Une conduite intérieure venait de la direction de Roubaix. Elle était conduite par M. Petit, commerçant à Lille, 40, rue Léon-Gambetta, qui avait à son côté M. Jean Menneveux, domicilié à Flers-Breucq.

Le douanier fit le signal d'arrêt à une distance de 150 mètres prétend-il, à une distance de 10 mètres prétend M. Petit.

Toujours est-il que en raison du mauvais état de la chaussée la voiture dérapa brutalement, vint monter sur le trottoir de gauche, près d'un arbre et s'arrêta sur la voie du tramway Mongy.

Malheureusement un tram survint et malgré tous ses efforts le wattman ne put arrêter son véhicule qui coinça l'automobile contre l'arbre.

La voiture fut complètement broyée et presque sectionnée.

On s'empressa aussitôt. Par miracle les occupants n'avaient pas été tués.

M. Petit qui put être facilement dégagé était légèrement blessé à la main. M. Menneveux qui dut être retiré avec précautions était gravement atteint à la jambe droite, aux pieds et portait quelques blessures sur le corps.

Les deux blessés reçurent les premiers soins à l'estaminet Serrure où le docteur Pécheux vint les panser puis M. Menneveux fut transporté à la clinique Ambroise Paré.

M. Jacquement, commissaire de police de Marcq et le sous-brigadier Leplat procédèrent à une rapide enquête sur place.

L'automobile resta sur place pendant plus d'une heure, car il fallut de grands efforts pour en dégager les débris et la circulation des tramways subit une perturbation considérable.

M. Hénaut, juge d'instruction, a été désigné pour s'occuper de cet accident. Le magistrat a commis M. le docteur Muller, médecin légiste, pour examiner les blessés et M. Delamaide, ingénieur pour l'expertise des véhicules.

LE GUET-APENS D'AULNOYE SERA-T-IL REEDITE ?

Les Algériens auteurs du guet-apens dont fut victime à Aulnoye, il y a 8 jours, l'arabe Hocine Madjkoune ne sont pas encore arrivés à Avesnes, où le parquet a requis leur transfèrement. Les formalités à accomplir demandent, en effet, quelques jours ; néanmoins la gendarmerie a été avisée afin de s'assurer de leur personne à leur débarquement.

Nous avons appris incidemment hier qu'un autre Algérien, l'un des meilleurs ouvriers des forges de Laval-Aulnoye, a reçu aussi des lettres de menaces de mort de la part d'un de ses compatriotes. Son cas n'a rien à voir avec celui de Madjko une ; espérons cependant que la police, prévenue, saura déjouer les sanglants desseins de ceux qui veulent se venger en France des ressentiments germés en Algérie.

La réunion du comité de la Caisse autonome d'amortissement

Le Comité financier de la Caisse Autonome de gestion des Bons de la Défense Nationale d'exploitation industrielle des tabacs et d'amortissement de la dette publique, a fixé le montant maximum que la circulation des bons de la défense nationale ne devra pas dépasser en 1929. Ce maximum qui était de 38.268 millions (ou en tenant compte de la tolérance de 6 % de 40.564 millions) pour l'année 1928 a été ramené pour 1929 à 35.487, ou en tenant compte de la tolérance de 6 % à 37.616 millions.

Le Comité a arrêté également le montant total des bons qui pourront être émis en février 1929.

Il a, d'autre part, fixé à 20 fr. 25 le coupon des obligations de la caisse d'amortissement venant à échéance le 1er avril 1929 et à 600 fr. le prix de remboursement des obligations à amortir au cours de l'année.

Réunion du Conseil supérieur des chemins de fer

Le Conseil supérieur de chemins de fer s'est réuni hier matin au Ministère des Travaux Publics, sous la présidence de M. Albert Mahieu, sénateur. Il a adopté diverses propositions de tarif destinées à favoriser les excursions de courte durée, ainsi qu'une proposition accordant des facilités de circulation aux délégations d'anciens combattants venant rendre hommage au Soldat Inconnu en ranimant la flamme sur sa tombe.

La délégation communiste du petit personnel a combattu cette proposition et a voté contre. Le Conseil supérieur a approuvé certaines réductions de tarif concernant le transport de divers matériaux de construction et sur certains parcours des essences.

La ratification du pacte Kellogg par le Sénat américain

Le Président Coolidge s'en est déclaré satisfait

Le Sénat Américain a ratifié par 85 voix contre 1, le pacte Kellogg. M. Coolidge se déclare satisfait de ce vote. Il considère cet événement comme l'acte le plus important qui ait été effectué sous son administration. Il estime que le pacte contribuera largement à empêcher les conflits dans l'avenir.

FEUILLETON DU 17 JANVIER 1929. — N° 60

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR PAR Jules Mary

Il fut donc étonné et resta pensif :

— Qu'est-ce que cela signifie ?... Caradec aurait-il mal vu et le comte aurait-il été blessé ?...

Puis il se souvint que le visage de Gilles était couvert de sang quand il l'avait trouvé.

— Tiens ! tiens ! se dit-il, il aurait donc été tué dans le chemin et l'assassin l'aurait traîné jusqu'ici ?...

Il continua de chercher...

Auprès d'une tache de sang, il découvrit un lambeau d'étoffe... et l'étoffe, il la reconnaît pour être la même que celle du vêtement du comte...

— Cela ne me prouve rien encore ! murmura-t-il.

Il revint sur ses pas, rentra dans le chemin et, baissé sur la poussière, examina les traces des sabots du cheval...

Là où le cheval s'était précipité dans le bois, il y avait une autre trace, bizarre, incompréhensible, et qui déroute longtemps la perspicacité de Flanquart.

C'était celle-là qui l'inquiétait et le retenait penché sur la route.

— On dirait, ma parole ! murmurait-il, que ce sont des mains qui ont passé là... comme si elles avaient voulu se retenir convulsivement... Voilà les cinq doigts marqués... et, ici encore, cinq autres doigts... Et entre les deux mains, cette trace-là, serait-ce celle de la tête ?... Alors les blessures de la tête s'expliqueraient !... Le comte serait tombé de cheval... le cheval aurait pris le mors aux dents... se serait jeté dans le bois. Le comte, le pied dans l'étrier, n'aurait pu se dégager... Eh ! eh ! tout cela me semble bien naturel... tout cela s'explique bien facilement ! Est-ce que, par hasard, nous nous trouverions en présence d'un accident et non d'un crime ?... Ami Flanquart, ne commettez pas de bêtises, s'il vous plaît ?...

Il réfléchit longuement.

— Bizarre ! bizarre !... On ne m'ôtera pas de l'idée qu'il y a eu un crime... et il faut que j'en sois sûr !...

Pour la troisième fois, il revint aux broussailles.

Il n'y avait pas fait deux pas qu'il poussait un cri de joie et se baissait vivement.

Il ramassa un couteau auquel pendait un cordon de cuir... le cordon de cuir était attaché au couteau par un trou percé dans le manche en corne...

C'était un gros couteau à plusieurs lames, muni d'un tire-bouchon et d'une de ces tiges de fer qui servent aux paysans pour retirer quelque pierrette enfoncée sous le sabot de leurs chevaux.

Le propriétaire de ce couteau le portait, comme c'est l'habitude dans beaucoup de campagnes, retenu par le cordon de cuir à un bouton de son pantalon.

Flanquart n'ignorait pas ce détail.

— Pour que ce couteau soit là, réfléchissait-il, il faut que non seulement il soit tombé de la poche, mais que le cordon, accroché à quelque branche, ait fait céder le bouton qui le retenait... En cherchant bien il est donc possible que je retrouve le bouton qui doit être dans les herbes.

Il se mit à genoux, écarta une à une les herbes qui avaient poussé là, mettant à cette besogne autant de soin que s'il avait perdu un bijou précieux.

Et il eut raison ; car, après cinq minutes de recherches il aperçut le bouton de cuivre sur la mousse.

Et certes, il eût mis la main sur quelque diamant dont la vente lui eût procuré une fortune qu'il n'en eût pas été plus heureux, ni plus fier.

Le bouton portait la marque du fabricant :

Remelot. Paris

— Bon ! se dit Flanquart, ceci est déjà une indication. Il est probable que ce n'est pas de la poche du comte que le couteau est tombé et de son pantalon que le bouton a sauté. Le comte est un gentilhomme et il n'y a que nos paysans qui portent leurs couteaux accrochés de cette façon... Donc, il y avait ici un autre homme que le comte... Donc, j'ai raison de croire que nous n'avons pas devant nous un simple et vulgaire accident de cheval, mais un nouveau et mystérieux drame... Ce qui me le prouve, c'est que l'homme au couteau, s'il n'avait été que simple spectateur d'un accident et non acteur d'un crime, ne se serait pas enfui et aurait tout d'abord essayé de porter secours à M. de Miremond.

C'était, en effet, rigoureusement logique.

— Continuons, se dit Flanquart, et puisque je suis en veine de trouvailles, espérons-le.

Mais sur le parcours des broussailles où Gilles avait été traîné, il ne trouva plus rien... plus rien qu'une empreinte de pied sur une motte de terre fraîche récemment élevée par les taupes...

L'empreinte était très visible... le pied qui s'était posé là était chaussé d'un soulier grossier à plusieurs rangées de larges clous.

Chaque clou s'était enfoncé dans la terre comme en une pâte molle...

Flanquart put les compter.

Et il en compta trente-trois de la même dimension.

Au talon, il en manquait deux ou trois, sur une même rangée, soit que les clous fussent arrachés du soulier, soit que quelque pierre en eût empêché l'empreinte.

Le commissaire prenait minutieusement note de ce qu'il voyait.

Cette fois, enfin, la chance semblait tourner en sa faveur.

Il reprit ses recherches, non plus en se tenant dans les broussailles où le comte avait été découvert, mais en s'en écartant légèrement et en rayonnant alentour.

Et tout à coup, le soleil, perçant à travers les arbres, fit étinceler devant lui un objet accroché à des branches de coudrier.

— Qu'est-ce que cela ?

Et il s'approcha vivement.

— Oh ! oh ! voilà bien une autre affaire !!

L'objet qui étincelait au soleil était quelques chaînons détachés, sans doute, par une brusque secousse, d'une chaîne de montre en or.

Il y avait une dizaine de chaînons, détendus et tordus par la secousse.

Et Flanquart, qui les examinait curieusement, réfléchissait :

— Il est bien évident que ce morceau de chaîne de montre ne vient pas de mon individu au couteau pendu par une lanière de cuir et au gros soulier ferré. Tout, du moins, le fait supposer... Reste à savoir si la chaîne n'appartient pas au comte de Miremond, lequel l'aurait ainsi perdue et cassée au moment où il se débattait. J'en doute, car il ne me paraît pas que le cheval ait passé par ici... Je ne vois pas de traces... mais il sera facile de m'en assurer, tout à l'heure, au château. Si la chaîne appartient au comte, nous retrouverons l'autre bout attaché à la boutonnière de son gilet... à moins que chaîne et montre ne lui aient été volées... mais, même dans ce cas, il me sera facile de savoir la vérité... J'interrogerai la comtesse, j'interrogerai Blanche, j'interrogerai Morgand, Caradec, tout le monde... s'il le faut... et je trouverai bien quelqu'un pour me dire si ce bout de chaîne se rapporte et ressemble à la chaîne de montre du comte...

Il en était là de ses réflexions quand il crut entendre que quelqu'un s'approchait lentement, à travers les broussailles, de l'endroit où il était.

Flanquart s'accroupit, rampant dans les herbes comme une couleuvre et alla se blottir plus loin, dans un fouillis de hautes fougères où il disparut.

Il ne s'était pas trompé. Quelqu'un arrivait là, doucement.

Flanquart ne le vit pas tout d'abord, ce qui fit qu'au premier moment, s'imaginant qu'il avait affaire à Caradec, il allait se montrer, quand, soudain, apparut le docteur Roscoff.

L'émotion du commissaire de police fut si forte qu'il ressentit un coup violent au cœur.

— Qu'est-ce qui l'amène par ici, celui-là ?

Et en une seconde, il se rappela tous les petits indices déjà relevés contre cet homme et les soupçons qu'il avait eus autrefois, lesquels n'avaient pas pris corps, mais avaient suffi, cependant, à éveiller son attention.

Roscoff jeta autour de lui un regard défiant, puis, rassuré sans doute, s'avança.

Il semblait, ainsi que Flanquart tout à l'heure, rechercher des traces, et son examen fut aussi long, aussi minutieux que celui du commissaire de police.

Flanquart ne savait que penser.

Il v